DECLARATION D'AFFILIATION

Humanis

Contrat d'entreprise | Prévoyance

> ENTREPRISE

Raison sociale

Lieu de travail

Siren/Siret ☐☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐☐ Code NAF ☐☐☐☐☐

Date d'affiliation du salarié au contrat ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Catégorie d'emploi (cochez le régime et la catégorie correspondante)

☐ **Cadre et agent de maîtrise cotisant au régime de retraite AGIRC**

☐ Art.4 ☐ 4 bis ☐ Art. 36

☐ **Non cadre**

☐ ouvrier ☐ employé ☐ technicien ☐ agent de maîtrise ☐ VRP

☐ **Autre**

Rémunération brute annuelle €

Je soussigné, certifie que le salarié ci-dessous désigné, est présent aux effectifs de l'entreprise à la date de signature de la présente déclaration.

A le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ ***Signature et cachet de l'entreprise***

RÉSERVÉ À NOTRE ORGANISME

N° ENTREPRISE ☐☐☐☐☐☐☐

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DECLARATION

1- Ecrivez en lettres capitales.

2- Lisez attentivement votre **désignation de bénéficiaires du capital décès.** Si vous souhaitez la modifier, utilisez une désignation personnalisée.

Si vous êtes en arrêt de travail, cette désignation ne vaut que pour la fraction du capital garanti par Humanis Prévoyance. Elle ne s'applique pas aux capitaux décès maintenus le cas échéant par un précédent assureur.

3- Datez et signez votre déclaration.

4- Transmettez le tout à votre entreprise.

> SALARIE

Nom

Nom de naissance

Prénom

N° de Sécurité sociale ☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐

Sexe ☐ F ☐ M Civilité ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Situation de famille

☐ célibataire ☐ concubin(e) ☐ divorcé(e) ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ séparé(e) ☐ veuf(ve)

Date de naissance ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

Rés, Bât, Appt.

N° ☐☐☐☐ Adresse

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

e-mail @

>

> DESIGNATION DE BENEFICIAIRES EN CAS DE DECES (désignation contractuelle)

Je déclare attribuer le capital garanti par le contrat aux bénéficiaires suivants :

- à mon conjoint survivant non séparé de corps judiciairement au moment du décès ou à mon partenaire lié par un PACS ou à mon concubin (1) non séparé au moment du décès,
- à défaut, à mes enfants nés ou à naitre, vivants ou représentés, à charge ou non, par parts égales entre eux,
- à défaut, à mon père et à ma mère, par parts égales entre eux ou au survivant d'entre eux,
- à défaut, à mes héritiers par parts égales entre eux, y compris ceux qui ont renoncé à la succession.

(1) conformément à l'article 515-8 du Code civil, le concubinage est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes de sexe différent ou de même sexe, qui vivent en couple.

Attention ! **Cette désignation de bénéficiaires ne vaut que pour les contrats souscrits par les entreprises à compter du 1er janvier 2013 avec les conditions générales CG/HP/PREV02.13.** Pour les contrats ayant pris effet antérieurement ou avec d'autres conditions générales, la désignation contractuelle indiquée dans votre notice d'information sera appliquée.
Toutefois, vous pouvez retenir les bénéficiaires indiqués ci-dessus en cochant : ☐ **oui, je souscris à cette désignation de bénéficiaires.**

Au moment ou au cours de votre affiliation, vous pouvez désigner toute autre personne ou fixer un ordre d'attribution et de partage du capital différent, grâce à un formulaire particulier à demander auprès de notre organisme. Les coordonnées du ou des bénéficiaires nommément désignés peuvent y être portées afin de permettre à notre organisme de les contacter en cas de décès. La désignation du ou des bénéficiaires peut également être effectuée par acte sous signature privée ou par acte authentique.
La désignation peut être revue à tout moment, notamment si celle-ci n'est plus appropriée (changement de situation familiale, naissance ...).

A ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ le ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ ***Signature du salarié précédée de la mention "lu et approuvé"***

Conformément à la loi Informatique et Liberté 78-17 du 06-01-78, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les faire rectifier en contactant notre organisme.

Humanis : 303 rue Gabriel Debacq - 45777 Saran Cedex - Tél. 09 69 39 93 33 - Fax 01 58 82 40 30
APPEL NON SURTAXÉ

IMP0007-09HUMANISP04-13 • **Humanis Prévoyance**, Institution de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - membre du groupe Humanis. Siège social : 7 rue de Magdebourg - 75116 PARIS. Notre organisme est soumis au contrôle de l'ACPR - 61 rue Taitbout 75009 PARIS.